



DIPLOME D'ETAT - INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Accès à la 1^{ère} année en 2021/2022

CONDITIONS d'ADMISSION :

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier, ou être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (inscription uniquement pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale).
- *Les étudiants en poursuite d'étude (IFSI de 3^{ème} année), pourront également être accueillis, dans la limite des places disponibles et sous réserve de l'obtention de leur DE à l'ouverture de la formation.*

CANDIDATURES OBLIGATOIRES via la plateforme eCANDIDAT

<https://ecandidat.unistra.fr>

rechercher la formation dans le **Service formation Continue**

Dates d'ouverture : du 22 février au 23 avril 2021

PIECES A DEPOSER (au format pdf uniquement) :

Obligatoire

- CV complet **avec votre numéro ADELI** (pour les IDE diplômés)
- Attestation d'inscription à l'Ordre Infirmier ou justificatif de dépôt de la demande (pour les IDE diplômés)
- Copie du diplôme d'état d'infirmier
 - Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France ou d'un diplôme étranger reconnu en France pour l'exercice de la profession infirmière ou encore d'une autorisation à exercer le diplôme, sont à joindre : La photocopie de leur diplôme d'infirmier. Un relevé du programme des études suivies précisant le nombre d'heure de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme La traduction en français par un traducteur agréé, s'il y a lieu. <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>
 - Pour les étudiants en IFSI, copie du certificat d'inscription en 3^{ème} année.
Copie du dossier de formation (fiche récapitulative de fin de semestre, fiche de passage d'année, bilan de stage...)
- Copie des autres diplômes : DU, Licence, Master dans les domaines de santé publique, clinique, soin infirmiers, droit, éthique, anthropologie, sociologie ...etc.
- **Rapport motivé en 6 pages maximum** expliquant le parcours professionnel réalisé et la description précise du projet IPA envisagé
 - Présentation de votre parcours de vos différentes expériences et des différentes étapes marquantes de ce parcours, utiles dans le cadre de la formation envisagée
 - Analyse de votre parcours (compétences acquises et restant à développer, nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation.
 - Votre projet IPA identifié, vos ressources et vos besoins.

Formation Continue

Université de Strasbourg



Faculté de **médecine**

maïeutique et **sciences de la santé**

Université de Strasbourg

Recommandé

- Courrier d'accompagnement signé par le chef de service et/ou le chef de pôle ainsi que le cadre de pôle dans le cadre d'un projet de service peut être joint au dossier si la candidature est celle d'un personnel d'une structure de soins.
- Dans le cadre d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), le projet communautaire sera également le bienvenu pour expliquer la structuration des parcours de soins des patients stabilisés, le projet du groupement de santé incluant l'intervention des IPA pourra utilement faciliter l'insertion professionnelle de l'étudiant.

**Les candidatures reçues hors eCandidat ne seront pas traitées
TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE NE SERA PAS TRAITÉ**